



**Séance du mercredi 6 décembre 2023 à 18 heures 30
Salle du conseil de la Mairie**

Présents : J. SERES, N. CASAVIEILLE-LACAZE, F. MILHAS, C. TROUCHE, G. TYS, S. PREVITALI, C. GAUDIN, C. CAZABAN, B. ABADIE, S. SCOURZIC, J. NOUGADERE-DUPRAT, A. VEDEL, A. BEDULHO, D. ROUCH, S. BORNAND.

Absents excusés :

Votants : 15

Secrétaire de séance : F. MILHAS

1. Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 26 septembre 2023

2. Création du cadre d'emploi Agent de Maîtrise

Création du cadre d'emploi Agent de Maîtrise pour Christophe MAROT.

Ce dernier a demandé de passer à 39 heures par semaine avec prise de RTT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du cadre d'emploi Agent de Maîtrise et la mise en place des RTT.

3. Rémunération et création d'emploi des agents recenseurs

Recensement de la population du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.

Sont candidates, Brigitte LEBLANC et Yolanda RODRIGUEZ-CARIDAD.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le recrutement de Brigitte LEBLANC et Yolanda RODRIGUEZ-CARIDAD pour la période de recensement 2024 ainsi que la proposition d'indemnités fixé sur la base de l'indice brut : 367, indice majoré : 361 au prorata de la durée hebdomadaire de travail.

4. Rapport SIAEP 2022

Cf. rapport transmis par F MILHAS

5. Questions Diverses

- **Conseil d'école** : Listes de travaux et achats demandés à traiter en fonction des priorités. Stores côté rue à la maternelle, réparation ou changement du panneau d'affichage, voir fuite et plafond dans le couloir de la maternelle...

- **Zone d'énergie renouvelable** : La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été publiée au Journal officiel du 11 mars 2023. Elle a pour ambition de lever tous les obstacles au déploiement des projets d'énergies renouvelables. Les communes doivent recenser des zones sur lesquelles peuvent être installés des dispositifs de production d'énergie renouvelable. Notamment les toitures, parkings pour installation d'ombrières...
- **PLUI** : depuis sa prise de compétence le service administratif de l'Agglo a établi le coût prévisionnel de l'élaboration du PLUI :
 - Pour PESSAN cela pourrait représenter la somme de 1500 €/an pendant 10 ans.
- **EPF** : une réunion est prévue le 12 janvier 2024 à 10h à la mairie afin d'établir un cahier des charges pour une éventuelle étude pour la réhabilitation du bâtiment BAQUE.
- **Adressage** : Cathy TROUCHE, N CASAVIEILLE, C GAUDIN et G THYS nous font part de la nécessité d'enregistrer toutes les adresses sur data.gouv . La mise en route de ce travail se fera au début de janvier 2024.
- **Cimetières** : gestion des concessions.
Une demande de devis a été faite à M. PUJOLLE pour aménager un espace des cavurnes à proximité du columbarium.
Projet de plantation de tapis végétal afin de limiter le désherbage
- **Cantine** : Projet d'achat four.
Il s'agit d'un four mixte proposé par les Ets BOURDIOL pour un montant de 6 558 € TTC.
Avis favorable du conseil Municipal.
Une demande de devis auprès de BOUYGUES Energies & Services sera faite pour son installation.
- **PESSAN info** : Le bulletin est à réaliser avant les fêtes de fin d'année.
Une démarche sera faite auprès des associations.
Faire une sensibilisation à la loi climat et résilience, loi ENR, Gestion des déchets...

La séance est levée à 21h00